

FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES :

**MONTEES DES VIGNES EN ALTITUDE
DANS LE GRAND SUD-EST FRANÇAIS :**

DÉBUT D'INVENTAIRE DE PISTES MÉCONNUES

pour colloque du « Lien de la vigne » du 01/04/2022 à Paris

Pierre LECLERC pierre.leclerc@live.fr

SOMMAIRE

Préambules : zone inventoriée, carte , seuil et relativité	P. 3, 4 et 5
I) Grand sud-est particulièrement menacé, mais les reliefs y sont proches. Photo Ventoux	P. 6 à 8
II) Initiatives individuelles et discrètes, dans un contexte encore réticent	P. 9 et 10
III) Modalités totalement disparates altitudes et pentes très différentes	P. 11 et 12
IV) Contraintes, et inconnues fâcheuses à 17 atouts appréciables. Photo Sainte Victoire	P. 13 à 17
V) En 2050 : où sera le haut de gamme ? grand bien des voisins	P. 18 et 19
Conclusions : des solutions parmi d'autres, mais cumulables et testées	P. 20
Bibliographie + 1^{er} inventaire de 13 « nids »	P. 21 et 22
Remerciements + photo Canigou	P. 23 et 24

PREAMBULE N° 1 : ZONE INVENTORIEE

« *GRAND SUD-EST* » viticole français ou « *Arc méditerranéen français* ». Voir carte page 4...

= 5 régions viticoles : *ROUSSILLON, LANGUEDOC, VALLEE du RHONE, PROVENCE, et CORSE*

Administrativement = Provence-Alpes-Côte-d'Azur + ex-Languedoc-Roussillon + Corse + départements Drôme et Ardèche (région AURA)

= 15 départements = 1/7^{ème} des départements français = des milliers de microclimats

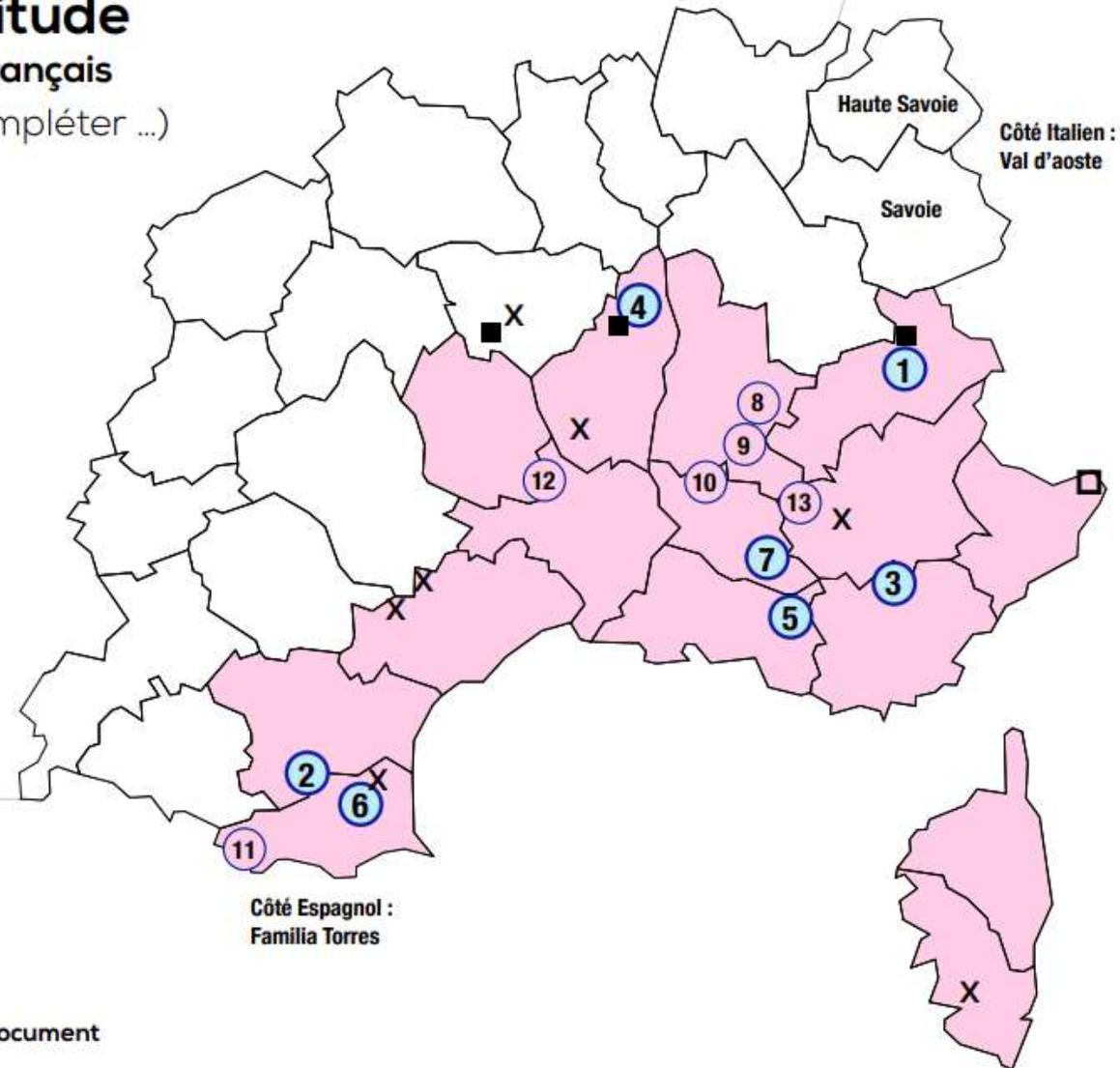
Soixantaine de vignobles plantés à plus de 400 m d'altitude

dans le grand sud-est viticole français

(recensés au 22 mars 2022, à compléter ...)

Légende :

-  15 départements du « grand sud-est viticole français »
-  7 « nids* » de 3 à 11 vignobles de > 3 Ha
-  6 « nids* » avec 1 critère particulier
- X Implantation isolée, « hors nid »
-  3 parcelles associatives, ou communales, ayant pu faire école
-  1 projet de parcelle associative



* Les noms des 13 « nids » sont sur la dernière page du document

PREAMBULE N° 2 : SEUIL, et RELATIVITE

Seuil retenu comme « altitude » : > 400 mètres

= « *étage collinéen* »

+ rares et

modestes cas de 1000 à 1200 m = début de *l'étage montagnard*

N.B. : différences de Latitude non prises en compte

Alors que 100

km vers le nord = - 0,55 ° de température moyenne

= + 83 m d'altitude

250 m au clos de Vougeot = 620 m à Aix en Provence

Le mot « *altitude* » est donc très **relatif** !

Grand sud-est français **particulièrement menacé..**

car proche de **la Méditerranée** « *où le changement climatique sera un des plus radicaux au monde* », selon le GIEC

car les points de départs y sont déjà élevés,

notamment par rapport au reste de la France :

degrés des vins de qualité déjà assez souvent proches des maxima, pluviométrie déjà assez souvent « limite », risques d'incendies et d'inondation déjà présents, ...

car les **changements de cépages** présentent un double risque :

Des cépages « plus Sud » son un risque de changement d'identité, et les cépages actuels risquent d'être adoptés par les vignobles plus au nord et/ou sans altitudes (Beaujolais, Bordelais, Loire, ...). Le risque de **confusions** est doublé.

... mais **les reliefs sont assez proches**

- Dans chacun des 25 départements du grand sud-est :

le point culminant du département dépasse 1 000 m d'altitude (*alors qu'il est inférieur à 400 m en : Gironde, Charentes, Loire-Atlantique, Maine et Loire, Lot et Garonne et même Gers*)

- La distance entre les vignobles actuels, et des terrains agricoles à plus de 400 m d'altitude, se mesure, dans les 25 départements, au maximum **en dizaines de km**, c'est-à-dire **en dizaines de minutes** en voiture ou camion (pour tracteurs : mieux vaut Cuma, entraide, ou doublon sur site)

Les déménagements ne sont donc **pas partout** une obligation

Une des vallées au nord du Mont Ventoux *valorisée par la cave coop. de Beaumont du Ventoux*



Initiatives discrètes et individuelles...

Depuis 20 ans : **une trentaine d'installations + autant de témoins des périodes de forte présence viticole** + nombreux « morceaux de propriétés » > 400 m d'altitude, mais < 3 ha.

Certainement plus, car **le nombre augmente chaque année**, et la discrétion caractérise nouveaux et anciens installés, pour des raisons certainement multiples

Rares médiatisations : installations les + hautes, Presse locale

Démarches très individuelles, **sans aucun groupe incitateur**, ni « réseau », ni « mode », ni leader autre que très local.

Uniques exceptions : **4 parcelles associatives** ou communales

.... dans un contexte encore réticent

La réglementation des AOP n'a pas encore évolué :

Nombreux plafonds d'altitudes : 350 m, 450 m, ...

Des expositions vers le Nord encore pourchassées

Stigmatisation par une étiquette injustifiée : «*nomadisme* »

Mise à l'écart, dans la « *stratégie nationale* » de la filière.

(unique exception : altitudes moyennes des vignes actuelles)

Aucune aide à la recherche des potentialités, des solutions, ...

Investisseurs totalement disparates ...

- De grands négociants non régionaux : Grands chais de Fr, Latour, ...
- Jusqu'à de jeunes écologistes, hors AOP, avec cheval et vins nature
- En passant par une **gamme de profils intermédiaires** (fortunés ou pas)

Avec conseils d'un grand nom (Y. Cuilleron)... ou conseils d'un voisin !

Depuis 75 ha près d'Aix en Prov., jusqu'à 3 ha dans le nord de l'Ardèche

Depuis « style nappa valley », jusqu'à des coteaux enforestés sur du gore

Mais 4 points communs : beaucoup de bio et biodynamie. Peu de coopératives. **Beaucoup de « nids »** de 10 à 15 km de rayon, dans 1 coin de département **Pas d'échec recensé à ce jour** (*contrairement au fiasco de l'île de Sark*)

... sur altitudes et pentes très différentes :

Depuis des plateaux méconnus (Pyrénées-Orient., Bouches du Rhône, ..)
jusqu'à des pentes pas nécessairement « héroïques » (> 30%) loin de là

3 types différents d'altitudes (« *grosso modo* », car exceptions)

- . **400 à 600 m = double retour** (vers températures du XX^{ème} siècle, et vers terroirs des siècles d'avant) avec cépages méridionaux ou rhodaniens
- . **600 à 1000 m = vins « typés altitude »** avec cépages locaux, rhodaniens, savoyards, bourguignons, Beaujolais (voire « interdits » en Cévennes !)
- . **> 1000 m = parcelles de « pionniers »** (Cerdagne en Pyrénées Orientales) ou de modestes amateurs (Montagne de Lure dans Alpes de Haute Provence)

Contraintes, et inconnues ...

Contraintes connues, et quasi-générales :

L'eau, dans la rétention des sols, les possibilités d'irrigation, ..etc
image globale de qualité à créer (voire à se réserver ?)
« l'altitude viticole » fluctuants : de 200 m à 500 m.
« *stratégie nationale* » de la filière, en août 2021

Désert statistique, et cartographique (alors que les outils existent)
Isolement des sites adéquats les uns des autres, « par nature »
Disparité des profils des acteurs et investisseurs
Aires d'AOP peu expansibles, et très longues à créer.
d'animaux sauvages plus variée que les seuls sangliers.

Une
Seuils de
Exclusion de la

Présence

Inconnues fâcheuses :

Déclinaisons régionales **consensuelles** des prévisions du GIEC ?

Télescopages, ou pas, entre gels et avancements de végétation ?

Zones à **micro-climats adéquats** (gel, nébulosité, vents, ombre,...)

Analyses globales des **caractéristiques des vins** produits ?

Bilan économique global des 25 dernières années ? (installations, départs, plantations, arrachages, ventes, ...)

acteurs **d'échanger, se concerter**, bâtir quelque chose ?

Volonté des

... mais 13 à 17 atouts appréciables :

Du côté du climat et donc des microclimats :

- 1) Deux degrés de moins pour 300 m d'altitude, - 4° pour + 600 m,
- 2) Gains de T° **cumulables** avec toutes les autres adaptations
- 3) **Très qualitatif écart de température nuit / jour : plus fort**
- 4) Air, et sols, généralement plus secs + isolement = **bio plus facile**
- 5) Aires des IGP ouvertes

Et, par endroits :

- 6) **Inversions des températures** : air chaud montant /air froid descendant
- 7) Orientation favorable : ombre d'un relief, couloir de vent, ...

+ autres atouts :

8,9) **Foncier moins cher.** Contraintes de voisinage moins présentes

10,11) **Monoculture absente.** D'où : moins de séquelles liées (?)

12) Références qualitatives proches : Torrès, Val d'Aoste, Suisse, Savoie, ..

et plus lointaines : Priorat, Navarre, Portugal, Autriche, Békaa, Chine, Am du Sud

13) Coopérations européennes à développer et/ou élargir : Cervim, Alcotra, ...

+ *projets* Medcliv, Vinéas, (+ Wine lab ?)

14) **Attrait touristique, présence permanent,** appréciés par les élus

15) Maintien durable de grands cépages (syrah, ou + selon réchauffement)

Et, par endroits :

16) « *Retour de la vigne* » très populaire et médiatisable.

17) Beauté particulière de certains paysages

Domaine des masques, sur le plateau du Cengle, au pied de la Ste Victoire



En 2050 : où sera le haut de gamme ?

S'adapter au changement climatique est indispensable ...

mais s'adapter au changement **des consommateurs** ne serait pas inutile !

Or, les consommateurs de 2050, nous les avons déjà sous les yeux :

ils sont nés depuis 2000. C'est la « *génération Gréta Thunberg* » (?)

« *Le haut de gamme, ce sont les vignes et les vins qui font rêver* »

disait Jérôme Quiot. **Qu'est-ce qui fera rêver la « génération Z » ?**

- Des vignes avec panneaux photovoltaïques, voiles, arbres variés ?
- Des vins travaillés comme aujourd'hui + désalcoolisés et acidifiés ?

La question mérite d'être débattue ...

... pour le plus grand bien des voisins

Toute région, toute filière, a besoin d'un « segment haut de gamme »
Dont le prestige et la renommée **rejaillissent sur tous leurs voisins.**

L'existence de zones haut de gamme en 2050 dans le grand sud-est
concerne donc **tous les producteurs et acteurs** de ces 5 régions.

Solution miracle ou universelle n'existe pas. Toute solution est :

- **à ajouter** à d'autres, quand elle est cumulable, comme l'altitude
- **à comparer** aux autres : gains climatiques, faisabilité réelle (cf. Sark)

CONCLUSIONS

Montées en altitude = solutions parmi d'autres, mais :

- **Cumulables**, aux « innovations », à des montées vers le Nord,...etc
- **Déjà testées, en vraies grandeurs**, à l'étranger et en France

Elles doivent **sortir de l'ombre** où elles ont été mises (pour employer une litote très diplomatique)

Il faut leur enlever l'étiquette « **nomadisme** », qui suppose des déplacements « fréquents, continuels ou réguliers »

BIBLIOGRAPHIE REGROUPEE :

Modèles de clairvoyance : échos de la stratégie de la familia TORRES dans les Pyrénées catalanes, échos parus en 2015, 2019 et 2021

« *Stratégie de la filière viticole (française) face au changement climatique* » 26 août 2021 + les 4 documents cités dans la biblio

Publications du programme de 10 années de recherches LACCAVE, codirigé par Nathalie Ollat et Jean-Marc Touzard, de l'INRAE

Revue de presse sur « *vignes et altitudes* » au sein d'une boucle mail.

Note de 10 pages ayant servi de base au présent résumé

A explorer : publications du CERVIM (> 500 m) et de l'OIV (?)

Premier inventaire de **13 « nids »** de 10 à 15 km de rayon

Voir carte page 4....

7 nids de > 3 exploitations ayant >3 ha de vignes à > 400 m d'altitude

1) Le nid alpin, autour du lac de Serre-Ponçon, dans les Hautes-Alpes

2) Le nid des Hautes-Corbières (Mont Tauch, Talairan, ...) dans l'Aude

Le nid des Pinot de la maison Latour, dans le haut-Var

Le nid des Ecologistes Polyculteurs, dans le nord de l'Ardèche

Le nid des Investisseurs, au sud de la montagne Ste Victoire (Bouches du Rhône)

6) Le nid du Conflent, dans les Pyrénées-Orientales

7) Le nid du Parc du Luberon, au-dessus d'Apt, dans l'extrême Est du Vaucluse

3)

4)

5) Le

6 nids avec 2 des critères ci-dessus + 1 supplémentaire, en gras :

8) Le nid des AOP Diois et Chatillon en Diois, dans la Drôme, pour « **continentalité** »

9) Le nid de 2 cas particuliers : Ste Jalle et Roche Saint Secret, dans la Drôme Provençale

10) Le nid coopératif du Ventoux : caves coop de Bédoin et de Beaumont du Ventoux, dans le Vaucluse

11) Parcelles de montagne à 1200 m, en Cerdagne (Pyrénées-Orientales)

12) Micro-parcelles de « cépages interdits » (= premiers « résistants ») dans les Cévennes (Gard-Lozère)

13) Micro-parcelles de particuliers amateurs, dans la montagne de Lure (Alpes de Haute Provence)

Remerciements à :

Fabrice Delorme, pour la supervision de la traduction en anglais avec DeepL

Maëlle Montant pour la carte de la soixantaine de vignobles

Domaine

des Masques, Jacques Galas et Domaine des 3 Orris, pour les photos

Marina Adan pour le montage de l'ensemble

Michel Rémondat, Olivier Jacquet, Anne Cuyaubère, Francis Fabre, Jacques Galas, Fabrice

Delorme, Axelle Fichtner, Olivier Houlés,.... pour leurs conseils.

Les responsables de vignobles, et leurs sites Internet, pour leurs informations

Pour en savoir plus : pierre.leclerc@live.fr

Domaine des Trois Orris, dans le Conflent, au pied du mont Canigou

